



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ**

**N° Spécial**

**05 Mars 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 05 Mars 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2021-59	03.03.2021	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 331 du 07 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Montrouge.	3
DCL/BRGE N° 2021-60	03.03.2021	Arrêté modifiant l'arrêté n° 343 du 11 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Malakoff.	4

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

**Arrêté DCL/BRGE N° 59 du 03 mars 2021 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 331 du 07 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Montrouge.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;
- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant a la catégorie AM du permis de conduire ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 331 du 07 décembre 2020 autorisant madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à continuer d'exploiter, sous le n° d'agrément E 10 092 5911 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» situé au 22 avenue Gabriel Péri à Montrouge (92120) ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 356 du 18 décembre 2020 modifiant l'arrêté DCL/BRGE, N° 331 du 07 décembre 2020 autorisant madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à continuer d'exploiter, sous le n° d'agrément E 10 092 5911 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» situé au 22 avenue Gabriel Péri à Montrouge (92120) ;
- Vu** la demande présentée par madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine en vue d'être autorisée à dispenser la formation à la catégorie A de permis de conduire ;
- Vu** la demande présentée par madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine afin que soit procédé à la rectification de l'adresse de son établissement figurant sur l'arrêté précité ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 est modifié comme suit :

Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine est autorisée à continuer d'exploiter sous le n° E 10 092 5911 0, au 22 rue Gabriel Péri à Montrouge, un établissement à titre onéreux de

la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE » ;

**ARTICLE 2** : L'article 3 est modifié comme suit :

L'établissement est habilité à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**B/B1/AM – quadri léger      -----      A/A2/A1      -----      AM**

**ARTICLE 3** : L'arrêté DCL/BRGE N° 356 du 18 décembre 2020, modifiant l'arrêté DCL/BRGE du 07 décembre 2020 est abrogé ;

**ARTICLE 4** : Les autres articles restent inchangés ;

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 03 mars 2021

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine  
Et par Délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

**Arrêté DCL/BRGE N° 60 du 03 mars 2021 modifiant l'arrêté n° 343 du 11 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» à Malakoff.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9;

- Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- Vu** l'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 343 du 11 décembre 2020 portant renouvellement de l'agrément autorisant, madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine à exploiter, sous le n° d'agrément E 10 092 5918 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» situé au 138 rue Gabriel Péri à Malakoff (92240) ;
- Vu** la demande présentée par madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine afin que soit procédé à la rectification de l'adresse de son établissement figurant sur l'arrêté précité ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 est modifié comme suit :

Madame DEMONGEOT épouse BUREAU Christine est autorisée à continuer d'exploiter sous le n° E 10 092 5918 0, au 138 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, un établissement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «ELITE AUTO-ECOLE» ;

**ARTICLE 2** : Les autres articles restent inchangés ;

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts de- Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 03 mars 2021

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine  
Et par Délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>